

Bulletin de parrainage magique

Partagez la magie !

Parce que la magie se partage et que la force de notre action repose aussi sur l'engagement de notre réseau, nous avons développé le mécénat de réseau. **chaque mécène peut parrainer une entreprise de son entourage et contribuer ainsi à faire grandir notre mission auprès des enfants hospitalisés.**

Et qui mieux que vous, déjà engagés à nos côtés, pour faire découvrir cette belle aventure humaine et solidaire à d'autres dirigeants ? Nous vous proposons aujourd'hui de **devenir parrain** en recommandant une entreprise de votre réseau qui pourrait, à son tour, rejoindre la grande famille des mécènes de Magie à l'hôpital.

À l'occasion des 20 ans de Magie à l'hôpital, nous lançons un défi collectif

**20 ans,
20 nouvelles
entreprises
mécènes!**

ÉTAPE 1 Je deviens parrain

Je recommande à une entreprise de mon réseau de soutenir Magie à l'hôpital.

Nom / prénom : _____

Entreprise : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Email : _____

ÉTAPE 2 Je présente mon filleul

L'entreprise que je souhaite inviter à découvrir l'association.

Nom / prénom : _____

Entreprise : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Email : _____

ÉTAPE 3 La magie opère

Notre équipe prendra contact avec votre filleul afin de lui présenter Magie à l'hôpital et d'explorer avec lui les différentes possibilités de rejoindre notre grande famille de mécènes.

Merci de nous transmettre ce bulletin à : mecenat.magie.hopital@gmail.com

Un grand merci pour votre soutien et votre engagement à nos côtés. Ensemble, continuons à faire entrer la magie là où elle est la plus attendue.



Magie à l'hôpital est une association engagée auprès des enfants hospitalisés ou atteints de longues maladies

Elle agit autour de deux missions principales :

Interventions magiques à l'hôpital

Des magiciennes et magiciens bénévoles se rendent **1 à 4 fois par mois dans 30 hôpitaux pédiatriques partout en France**, pour offrir des spectacles de magie au chevet des enfants ou dans les salles de jeux pour des spectacles participatifs.

« Un enfant heureux guérit plus facilement. »



Réalisation de rêves

Chaque jour, l'association organise **des expériences exceptionnelles hors de l'hôpital, pour les enfants avec leurs familles** : rencontres avec des personnalités nationales et internationales, avec des artistes ou sportifs, vols en montgolfière, saut en parachute, séjours féeriques...

Mon don est déductible !

Comment soutenir l'association en tant que mécène ?

Financièrement

en apportant un soutien financier à l'association, vous permettez à des projets de se concrétiser et à la magie d'opérer.

En nature

Il s'agit de la mise à disposition de biens, d'outils ou de lieux au service de l'association.

En compétences

Communication, comptabilité, logistique... La mise à disposition de tous vos savoir-faire nous est précieuse.

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et à la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, **les dons versés à Magie à l'hôpital ouvrent droit à une réduction d'impôts.**

POUR LES ENTREPRISES

60 % du montant de votre don sont déductibles de votre impôt dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires H.T.

Exemple :
Votre don de 500 € ne vous coûtera que 200 €

POUR LES PARTICULIERS

66 % du montant des dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu.

Exemple :
Votre don de 100 € ne vous coûtera que 34 €

suivez-nous sur



www.magie-hopital.com

